



PUBLIÉ À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'AMICALE DES ANCIENS PARLEMENTAIRES DU QUÉBEC
VOLUME 4, NUMÉRO 1 – QUÉBEC, HIVER 2003

L'an nouveau, c'est 2003 !

*Déjà, nous commençons
de nous éloigner de l'année 2000
qui nous paraissait naguère
si loin en avant.*

*Soyons bons joueurs
et continuons de vivre
dans le temps qui passe...*

*Que les 365 jours qui viennent
vous soient heureux,
qu'ils vous trouvent en santé
et que la joie habite votre demeure.*

*Puisse aussi la paix
ne pas désertier
la seule planète amoureuse des humains!*

France Disme

Antoine Hébert

Paul Gagnier

Genevieve

Dan Havel

J. Gauthier

Jérôme Proulx

ÉDITO « en vers »... et *tout* contre vous

Quarante-quatre stances faciles pour pénétrer en 2003

« Dieu des granits ayez pitié
De leur vocation de parure »
Léo Ferré, *La Mémoire et la Mer*



Photo: Jean-Louis Dubé

Le temps nous compte encore un an
Aux feuilles du calendrier
Hier, vous étiez Artaban
Et vous voilà *sexagé*né

Holà ! les jours trop intrépides
Épousez la courbe des heures
De la vie, suivez les rapides
Qu'avec une extrême lenteur

On arrive toujours trop vite
Où l'on ne voulait pas aller
La vie s'accomplit comme un rite
Dans la grâce d'un vol plané

Le temps nous est une richesse
Quand on y sème la vigueur
Demain ne tient pas ses promesses
S'il transite en nous sans le cœur

Comme on avançait en arrière
Hier, encor dans les tramways
Déjouons, du temps, la carrière
Vivons comme en prosopopée

À nous, pour qui la vie décline
La conjugaison de l'amour
Ayons l'âme toujours encline
À prolonger l'heure et le jour

Et s'il faut passer l'arme à gauche
Quelque part, dans un Sahara
Que la vie au moins nous débauche
Après un puissant brouhaha

Ainsi que le dit Aragon
Chaussons les bottes de sept lieues
Disons-nous que le temps est rond
Que rien ne presse d'être vieux

Comme le chante aussi Miron
Disons oui à notre naissance
Empruntons lentement le pont
Vers la fontaine de Jouvence

Et c'est maintenant l'éditeur
Qui avoue sans désespérer
*Qu'heureuse soit la neuve année
Remplie de paix et de bonheur*

Disons-nous qu'au fond de notre âge
Se cache un immortel enfant
Celui qui garde l'apanage
De nous précéder dans le temps

Le versificateur-éditeur qui vous invite
à nous lire et à nous écrire en 2003

André Gaulin

Table des matières

Anciens parlementaires en action	7
Bénévoles recherchés	8
Colloque 2002	3
Décès	8
Éditorial	2
Nouvelle chronique « C'était hier... »	4
Nouvelles brèves	3
Monument à Papineau	6
Vœux du Nouvel An	1

Le *Bulletin* est publié par l'Amicale
des anciens parlementaires du Québec
avec la collaboration des services
de l'Assemblée nationale.

Comité de rédaction

André Gaulin, rédacteur
Lorraine Arsenault
Jérôme Proulx

Responsable de l'édition

André Gaulin

Conception et réalisation

Lorraine Arsenault
Robert Bédard

Mise en pages

Robert Bédard

Impression

Presses de l'Assemblée nationale
Jean Vaudreuil

Tirage 600

Dépôt légal - Hiver 2003
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1703-1338

Amicale des anciens parlementaires du Québec

Édifice Jean-Antoine-Panet
1020, rue des Parlementaires
Bureau 2.55

Québec (Québec) G1A 1A3

Tél. : (418) 643-1327

Télec. : (418) 644-3593

Courriel : larsenault@assnat.qc.ca

www.assnat.qc.ca/fra/amicale/amicale.htm

Colloque LE PARLEMENTARISME AU XXI^E SIÈCLE

« La fin de ce colloque doit être un commencement; il faut souhaiter qu'il ait des suites. »

Pierre de Bellefeuille, président du colloque

Pour les suites immédiates, vous recevrez vers la mi-février un numéro spécial du *Bulletin* consacré au colloque. Vous pourrez vous remémorer les interventions de ces trois jours consacrés au parlementarisme de demain. Ce *Bulletin* vous rappellera de bons souvenirs si vous avez été de ce colloque, et il apportera à tous une réflexion précieuse sur la démocratie à l'heure de la mondialisation.

La rédaction

NOUVELLES BRÈVES

• Fauteuils de l'Assemblée nationale

Le conseil d'administration avait fait une demande à l'Assemblée nationale afin de connaître les modalités de disposition des fauteuils de la salle de l'Assemblée qui devaient être remplacés dès le début de l'année 2000.

Nous avons été informés que les membres du Bureau ont donné leur accord pour que l'Assemblée nationale assure la responsabilité de la vente des fauteuils au prix de 500 \$, frais de livraison et taxes en sus.

La priorité va aux députés actuels, ensuite aux anciens parlementaires qui désirent se prévaloir de cette offre.

Les anciens parlementaires qui désirent acquérir un fauteuil de l'Assemblée nationale doivent le réserver et la politique du premier arrivé, premier servi, garantit l'ordre de priorité. Une réponse de l'Assemblée nationale devrait être fournie au printemps lorsque les parlementaires actuels auront tous fait connaître leur décision à ce sujet.

Pour réserver son fauteuil, il faut communiquer avec la Direction de la gestion immobilière et s'adresser à M. Daniel Villeneuve au (418) 643-1828 (téléphone), (418) 641-2624 (télécopieur), ou bien par courriel : dvilleneuve@assnat.qc.ca

- Le jeudi 31 octobre 2002, un petit déjeuner-conférence a clôturé les activités du Deuxième centenaire de la Bibliothèque. Des membres de l'Amicale y étaient présents dont M. Jacques Brassard qui a parlé des besoins des députés en regard des services dispensés par la Bibliothèque.

Les activités de l'année du Deuxième centenaire de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale se sont terminées avec le dévoilement d'une plaque commémorative installée à l'entrée de la Bibliothèque. De plus, deux documents ont été publiés. Un premier : *Témoignages sur la Bibliothèque* où l'on retrouve, entre autres, les témoignages de quatre anciens parlementaires : MM. Guy Chevrette, Jean-Pierre Jolivet,

André Gaulin et Jacques-Yvan Morin; et un second : *Spicilège du 2^e centenaire*. Pour obtenir une copie de ces documents, s'adresser au coordonnateur du Deuxième centenaire, M. Gaston Bernier au numéro de téléphone (418) 643-1296.

- Le 11 et le 13 novembre 2002 se tenait à Montréal et à Québec le lancement du livre *Médecin et citoyen - souvenirs* de M. Denis Lazure. Des invitations ont été faites par lui à ses anciens collègues de l'Assemblée nationale.
- Le jeudi 12 décembre 2002 avait lieu le dévoilement du monument de Louis-Joseph-Papineau dans les jardins de l'Hôtel du Parlement. M. André Gaulin était présent à titre de membre du conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale du Québec.
- Un avis de recherche est lancé aux 10 000 étudiants qui ont bénéficié du Prêt d'honneur entre 1950 et 1960. Information : M. Jean-Paul Champagne (514) 843-8851.

Nous voudrions instaurer une chronique intitulée
« *Galerie des anciens parlementaires* ».

Il s'agirait de présenter un ancien député ou une ancienne députée, ce qu'il ou qu'elle a fait, ce qu'il ou qu'elle continue de faire aujourd'hui.

Mais attention! Deux règles seraient à observer :

1. Il s'agit de faire un portrait, ou une entrevue, d'un ancien député ou d'une ancienne députée d'une bannière politique autre que celle de l'auteur du texte.
2. Il ne doit pas y avoir réciprocité entre les deux personnes concernées pour éviter les échanges de bons procédés.

La rédaction

C'ÉTAIT HIER... QUI FAISAIT L'AUJOURD'HUI

On oublie souvent que le Québec change constamment. En relisant le *Journal des débats*, nous avons retenu trois passages sur trois temps forts de notre évolution démocratique.



1) La création du ministère des Affaires culturelles, en mars 1961, sous Jean Lesage. Le passage cité provient du député unioniste de Chicoutimi, monsieur Antonio Talbot. N'oublions pas que certains députés ministériels de l'époque parlaient, dit-on, de ce ministère comme de la « bébelle à Lapalme ».

« **Le 2 mars 1961 - M. Antonio Talbot (UN, Chicoutimi)** : Le principe qui est à la base même de ce projet de loi est à mon sens le suivant : l'État provincial a le droit et le pouvoir d'aider les œuvres culturelles, [...] de faire rayonner la culture française non seulement sur son propre territoire, mais dans toute l'étendue du Canada qui est un pays bilingue et biculturel.

« L'Union nationale a toujours admis ce principe. Elle en a fait même l'une des règles maîtresses de sa politique. La mission de l'État provincial en ce domaine découle à la fois de la Constitution et de la situation particulière qui est faite de notre groupe ethnique. La culture est en quelque sorte le produit et le prolongement de l'éducation. Puisque la province de Québec est chargée de responsabilité exclusive en matière d'éducation, elle a, par le fait même, le devoir d'aider les œuvres culturelles [...]

« D'où vient cette idée d'un ministère des Affaires culturelles dans le programme libéral? Doit-on y voir l'influence d'une certaine école qui veut accentuer le rôle de l'État dans plusieurs domaines, dont celui de l'éducation et de la culture?

« La culture doit [...] supposer encore plus de liberté (qu'en matière d'éducation) et, ici, le rôle de l'État doit être, plus qu'ailleurs peut-être, supplétif. Le gouvernement doit se garder de diriger la culture et, surtout, de la faire servir à des fins politiques.

« Dans les pays où existent des ministères de l'éducation ou de la culture, l'État n'est pas toujours à l'abri de ces tentations [...] La tentation d'embrigader l'art et les artistes au service d'une doctrine politique ne s'est pas manifestée seulement derrière le rideau de fer [...] Le meilleur moyen de ne pas succomber [...] à la tentation n'est-il pas de fuir les occasions mauvaises? Le gouvernement actuel ne sera pas éternel. Il n'est au pouvoir que depuis six mois et déjà il tremble sur ses bases. Supposons qu'un parti de gauche parvienne un jour à prendre le pouvoir dans la province de Québec. Ce n'est pas impossible [...] Est-ce que ce mouvement de gauche ne trouverait pas, dans un ministère des Affaires culturelles, un excellent outil pour amener insensiblement la population à partager sa façon de voir les choses? [...]

« Tel qu'il nous est soumis, [...] le projet de loi est tellement vague qu'il peut donner lieu à des applications diverses suivant l'esprit qu'on y mettra. Si, par exemple, le ministère des Affaires culturelles, comme la Société Radio-Canada, allait devenir l'apanage d'une certaine école de pensée, s'il allait devenir une sorte de fiche de consolation pour ceux qui réclament un ministère de l'Instruction publique, il pourrait prendre une orientation bien différente de celle qu'envisage le premier ministre.

« (Mon parti) [...] est si profondément en faveur de la culture qu'il va, pour le moment, passer outre à ses répugnances et voter pour la deuxième lecture du bill dans l'espoir qu'en comité plénier le gouvernement voudra montrer sa bonne foi en corrigeant les aspects plus inquiétants de sa législation [...] »

2) La création de la Société générale de financement, en juin 1962. Cette fois, c'est une intervention du premier ministre libéral de l'époque, monsieur Jean Lesage. C'était un moment important de la Révolution tranquille.

« **Le 26 juin 1962 - M. Jean Lesage (L., Québec-Ouest)** : [...] En un mot, nous voulons que le Québec et, par là, le Canada français devienne une grande puissance industrielle. La SGF peut beaucoup en cette matière, mais il lui faut l'appui de notre population. Nous ne voulons forcer personne à accorder cet appui [...] Pourquoi notre peuple, ouvert aux réalités qu'il connaît et pénétré de l'urgence de la tâche à accomplir, ne consentirait-il pas à divertir une partie de ses économies vers un but qui, s'il est réalisé - et il le sera - lui garantira autant d'avantages? [...]



« La Société générale de financement est la solution d'un très ancien problème; car ce n'est pas d'aujourd'hui que la population québécoise déplore son absence du monde financier, industriel et commercial [...] Dans certains domaines, celui des assurances notamment, nous détenons une portion convenable, par rapport à notre nombre [...] Je dis convenable, je ne dis pas suffisant. Il y a encore beaucoup de chemin à parcourir avant d'en arriver là. Dans d'autres domaines, notre absence collective est tout simplement inacceptable [...] Le peuple du Québec n'a jamais vraiment eu l'occasion, depuis deux cents ans, de participer, comme il aurait convenu, à la vie économique de sa province [...] Aujourd'hui, la population québécoise a pris conscience d'elle-même et ne peut plus tolérer un tel état de choses [...]

« Si notre peuple est géographiquement chez lui au Québec, il est économiquement dépendant de l'étranger. Et il est économiquement dépendant de l'étranger parce qu'il est à peu près complètement absent des secteurs économiques qui peuvent le plus contribuer au développement rationnel de son territoire et des richesses naturelles. Le peuple québécois doit trouver des solutions durables, donc susciter la création de nouvelles industries et faire en sorte que, de plus en plus, la transformation des produits bruts puisse s'effectuer au Québec [...]

« Aujourd'hui, enfin, nous pouvons agir. Le rêve de tant de générations de Canadiens français est à la veille de se matérialiser. Nous vivons un moment historique. Par la SGF, notre peuple pourra entreprendre sa propre libération économique [...] L'institution appartiendra à cette population qui pourra y placer ses épargnes. Néanmoins elle s'inspirera du principe de la participation mixte du secteur privé et du secteur public à une œuvre commune, tout en mettant en pratique certains principes du secteur coopératif par l'alliance de groupements poursuivant un même but, avec un mode spécial d'administration et de contrôle.

« Le capital étranger sera le bienvenu alors [...], car ce capital viendra non plus dominer notre économie, mais seconder les efforts de citoyens maintenant conscients de la nécessité dans laquelle ils sont de participer eux-mêmes à leur propre développement. Il y a tellement de choses à faire dans notre province, que nous ne pouvons pas y arriver seuls [...] Nous devons cependant éviter de nous faire des illusions. La SGF visera moins à régler des problèmes immédiats qu'à nous préparer un avenir brillant. On ne peut raisonnablement pas demander de rattraper en quelques mois des années de retard. »

3) La loi sur le zonage agricole fut présentée en novembre 1978 par monsieur Jean Garon, député péquiste de Lévis. Il expose ici le point de vue du gouvernement. Cette loi et celle sur le financement populaire marquaient cette époque.

« **Le 16 novembre 1978 - M. Jean Garon (PQ, Lévis)** : Le projet de loi que le gouvernement propose est essentiellement une mesure à caractère économique [...] parce qu'il ne s'agit pas de protéger des terres pour protéger des terres, comme une fin en soi, mais comme une mesure essentielle au développement économique du secteur agricole et alimentaire au Québec. C'est pour cela qu'il faut protéger les terres. Non pas pour les regarder pousser en branches, pour les regarder pousser en friche, mais pour les développer. C'est pour cela qu'il faut les protéger. Et c'est essentiel, parce que tout le secteur alimentaire est concerné [...]



« Cette mesure vise non seulement à développer le nombre d'emplois, mais à assurer le maintien de 200 000 emplois reliés à la production et à la transformation des produits agro-alimentaires au Québec. Sans l'adoption de mesures de protection des meilleures terres agricoles, le secteur agro-alimentaire québécois va en venir, inexorablement, à végéter parce qu'il n'y aura pas de terres pour l'agriculture. Sans l'adoption de mesures de protection efficaces, c'est vers une dépendance alimentaire de plus en plus poussée que se dirigeront les 6 millions de Québécois [...]

« Laisser dilapider nos terres, nos bonnes terres, nous obligerait à dépendre encore davantage des marchés extérieures pour notre ravitaillement et compromettrait irrémédiablement nos chances d'atteindre un jour notre objectif souhaitable de l'autosuffisance alimentaire. Que l'on y pense bien ! Chaque fois que 100 000 acres sont enlevées de la plaine de Montréal, qu'elles sont soustraites à l'agriculture, notre capacité d'autoapprovisionnement en grains diminue de six pour cent [...]

« Mais on a regardé presque tous les pays du monde occidental et il n'y a qu'une seule technique qui est efficace, c'est le zonage. [...] »

Si cette chronique vous intéresse, signalez-nous des passages autour d'événements qu'il serait intéressant de reproduire.

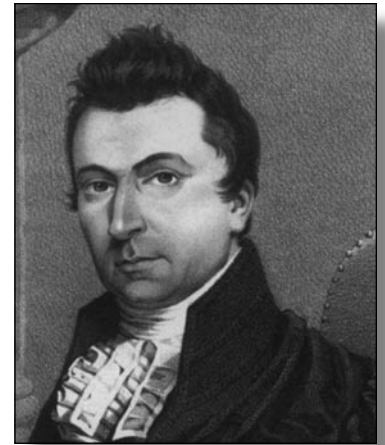
La rédaction

PATRIMOINE POLITIQUE

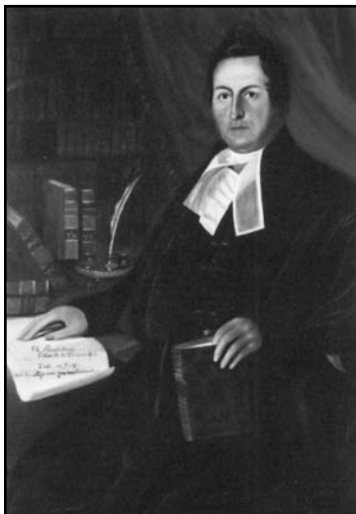
Louis-Joseph Papineau enfin honoré

Le 12 décembre 2002, par une journée douce, un monument de bronze, pensant 450 kilos et dédié à Louis-Joseph Papineau, érigé tout près de celui d'Honoré Mercier, a été dévoilé en face de l'Assemblée nationale. Les artistes, M^{me} Suzanne Gravel et M. Yvon Millard, en ont signé la réalisation à la suite d'un concours public. L'opération d'ensemble relevait du Gouvernement du Québec, de l'Assemblée nationale et de la Commission de la capitale nationale du Québec.

Les orateurs de la cérémonie, qui regroupait quelques centaines de personnes, ont tous parlé de la lutte de Papineau pour la démocratie. Tour à tour, M^{me} Louise Harel, M. Mario Dumont, M^{me} Monique Gagnon-Tremblay et M. Bernard Landry ont évoqué l'histoire du mouvement patriote et de la lutte pour l'obtention de la responsabilité ministérielle.

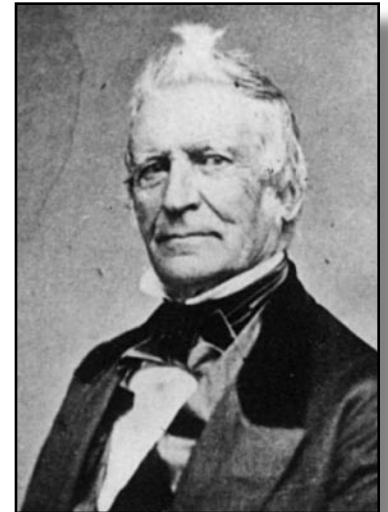


Louis-Joseph Papineau en 1832,
lithographie dessinée par Robert A. Sproule
Musée de la civilisation, dépôt du Séminaire de Québec,
fonds Viger-Verreau (P32)



Louis-Joseph Papineau en 1836,
portrait réalisé par Iona Papineau d'après une
œuvre d'Antoine Plamondon
Assemblée nationale du Québec, photo Daniel Lessard

Louis-Joseph Papineau,
photographie prise entre 1850 et 1860
Archives nationales du Québec à Québec, photo J.E. Livernois



Commission de la Capitale nationale du Québec,
photo Marc-André Grenier

LOUIS-JOSEPH PAPINEAU
1786-1871
ORATEUR DE LA
CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DU BAS-CANADA
DE 1815 À 1823 ET DE 1825 À 1838

« IL FAUT TOUTE UNE ÉPOQUE
ET LONGTEMPS NOTRE RACE
N'ÉUT QUE SA VOIX POUR GLAIVE
ET SON CORPS POUR CUIRASSE. »

LOUIS FRÉCHETTE

« ... IL N'Y A D'AUTORITÉ LÉGITIME
QUE CELLE QUI A LE CONSENTEMENT
DE LA MAJORITÉ DE LA NATION;
DE CONSTITUTIONS SAGES ET BIENFAISANTES
QUE CELLES SUR L'ADOPTION DESQUELLES
LES INTÉRESSÉS ONT ÉTÉ CONSULTÉS,
ET AUXQUELLES LES MAJORITÉS ONT DONNÉ
LEUR LIBRE ACQUIESCEMENT ... »

EXTRAIT DE LA CONFÉRENCE DE LOUIS-JOSEPH PAPINEAU
DONNÉE À L'INSTITUT CANADIEN DE MONTRÉAL
LE 17 DÉCEMBRE 1867

Une descendante de la cinquième génération, madame Jacqueline Papineau-Desbaillets, a lu les textes paraissant sur le socle du monument et dont le libellé figure ici en encadré. Elle a aussi dit quelques mots de remerciements. Un vin d'honneur a suivi dans le hall de l'Assemblée nationale ainsi que la présentation des deux artistes.

ANCIENS PARLEMENTAIRES EN ACTION

M. Jean-François Bertrand a récemment accordé une entrevue à Pierre Maisonneuve, du Réseau de l'information, dans le cadre de la Semaine des toxicomanies. En révélant un peu de sa vie privée, il a voulu aider celles et ceux qui luttent pour s'arracher à la dépendance des différents types de drogues.

M. Jacques Brassard a été l'un des conférenciers à la cérémonie de clôture du Deuxième centenaire de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, au restaurant *Le Parlementaire*, le jeudi 31 octobre 2002.

M. Jean-Paul Champagne est président-directeur général d'une campagne de financement de 3,5 millions de dollars en vue de rendre possible une partie de la construction d'une maison d'étudiants, la Maison du Prêt d'honneur, sise au 1, boul. René-Lévesque Est, à Montréal.

M. François Cloutier a récemment publié chez Stanké un recueil de nouvelles intitulé PSY. Il y relate une vingtaine de cas, basés sur son expérience de psychiatre, où se mêlent l'humour et le drame. - Quant à celles et ceux que la sculpture intéressent, ils peuvent visiter son site : <http://perso.wanadoo.fr/francois.cloutier>

M. Serge Fontaine a récemment été élu, pour une deuxième année consécutive, au poste d'avocat d'État des Chevaliers de Colomb du Québec. À ce titre, il siège au Conseil d'État du Québec. (Source, Journal du Barreau, juin 2002).

M. Paul Gérin-Lajoie a été fait, en novembre 2002, chevalier de la Légion d'honneur, une haute distinction accordée par la France, en présence du premier ministre, M. Bernard Landry et du consul général de France à Québec, M. Jacques Audibert. (Le Soleil, 21 novembre 2002)

M. André J. Hamel a accepté le poste bénévole de secrétaire-trésorier des troisièmes championnats du monde d'athlétisme jeunesse de l'IAAF qui se tiendront à Sherbrooke en juillet 2003. Il est aussi le deuxième vice-président de la Société d'histoire de Sherbrooke. Récemment, il a également fait l'objet d'un reportage dans le cadre de la chronique « Point de mire », publiée dans La Tribune de Sherbrooke le 24 août 2002.

M. Ghislain Harvey est directeur général de l'Office municipal d'habitation de Ville de Saguenay et vice-président administratif de la société Promotion Saguenay inc.

M. Denis Lazure a récemment procédé au lancement de son dernier livre, *Médecin et citoyen - souvenirs*, paru aux Éditions du Boréal, le 11 novembre, à La Prairie, et le 13 novembre, à Québec.

M. Richard Le Hir a été nommé au poste de président de la Fédération maritime du Canada. Avant d'occuper ce poste, il était premier vice-président et chef de la direction de Visual/MED Clinical Systems Corp., une entreprise oeuvrant dans le domaine de l'informatique médicale.

M. Jacques-Yvan Morin, professeur émérite de l'Université de Montréal, membre de la Commission d'appel de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, a été fait grand officier de l'Ordre national du Québec au cours de 2001. Il a récemment publié un livre intitulé *Libertés et droits fondamentaux* (Bruylant, Bruxelles et A.U.F., Paris), de même qu'un article : *La mondialisation, l'éthique et le droit* dans le cadre du Colloque sur la mondialisation et l'État de droit à l'UQAM, en 2002. En septembre, il a participé au Colloque sur la diversité des appartenances culturelles et le réaménagement des institutions politiques à l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP).

M. Jacques R. Tremblay a été nommé président des conseils arbitraux de l'assurance-emploi de la division régionale du Québec (District de Saint-Hyacinthe) - Développement des ressources humaines, Canada.



M^{me} Claire-Hélène Hovington a épousé, le 10 août dernier, à Saguenay, son conjoint des trente-deux dernières années, l'artiste peintre René Gagnon.

COLLABORATION

Dans le dernier numéro du *Bulletin*, nous vous demandions de collaborer à la chronique « Anciens parlementaires en action ». Comme vous pouvez le constater, nous avons eu des nouvelles d'anciens collègues et nous vous en remercions. Nous savons mieux où vous êtes, ce que vous faites.

Merci de continuer à nous informer pour mieux vous informer en nous retournant la feuille que nous joignons au *Bulletin*.

SOUVENONS-NOUS DE...

M. Lucien Collard, député de Lac-Saint-Jean de 1960 à 1966, décédé à Alma le 11 janvier 2003 à l'âge de 84 ans.

M. André Rousseau, député de L'Islet de 1960 à 1962, décédé à Saint-Jean-Port-Joli le 17 septembre 2002 à l'âge de 91 ans.
M. Rousseau était connu comme un industriel important dans l'actuelle circonscription de Montmagny-L'Islet.

M^{me} Thérèse Savard, épouse de M. Georges Vaillancourt, député de Stanstead de 1960 à 1973 et d'Orford de 1973 à 1989, décédée le 24 décembre 2002 à la suite d'une longue maladie.

AVIS DE COTISATION

C'est le temps de renouveler votre cotisation ou d'adhérer à votre association. Si vous croyez à votre Amicale, c'est le temps d'inviter vos amis anciens députés qui n'en font pas partie à rejoindre nos rangs.

S.V.P. retournez la fiche de l'avis de cotisation ainsi que votre chèque fait à l'ordre de l'Amicale des anciens parlementaires, au montant de 50 \$, dans l'enveloppe-réponse. Nous vous ferons suivre un reçu ainsi que votre carte de membre pour 2003.

DATE À RETENIR

Assemblée générale des membres

Le jeudi 22 mai 2003 à 9h30

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutif

M^c Denis Hardy, *président*
M. Pierre de Bellefeuille, *président sortant*
M. Antoine Drolet, *vice-président*
M. Jean-Hugues Boutin, *secrétaire-trésorier*

Directeurs

M. Jean-Paul Champagne
M^{me} France Dionne
M. Jérôme Proulx

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Le conseil d'administration a adopté à sa dernière réunion une résolution à l'effet de solliciter la participation de ses membres aux activités administratives récurrentes de l'Amicale.

En effet, l'Amicale désire recruter quelques membres disponibles pour assister, de façon ponctuelle, notre secrétaire exécutive dont les services sont prêtés par l'Assemblée nationale :

- 1 - Collaborer à la rédaction du *Bulletin* et à sa révision
- 2 - Collaborer à la préparation de l'assemblée générale annuelle
- 3 - Collaborer à la préparation d'autres activités
- 4 - Rechercher des commanditaires pour différents projets

Sur le coupon-réponse joint au présent numéro, veuillez mentionner vos disponibilités et les dossiers pour lesquels vous manifestez de l'intérêt. Le travail se fera à l'adresse du secrétariat permanent de l'Amicale.

Je vous remercie à l'avance de retourner le coupon-réponse.

Le président du conseil,
Denis Hardy